

[Texte]

The Chairman: Yes. This motion has been put by Mr. Dionne.

Motion agreed to.

The Chairman: As you know, already some business has been referred to the Committee: Supplementary Estimates (B)—for External Affairs and National Defence—For The Fiscal Year Ending March 31, 1977. So we will be sitting very shortly.

Monsieur Leblanc, s'il vous plaît.

Mr. Leblanc (Laurier): We have had an agreement between the two departments that we start off with External Affairs and then we move to National Defence—if everybody agrees, of course.

Mr. McKinnon: On a point of order, Mr. Chairman, surely this is the business of the steering committee is it not?

The Chairman: Yes.

Mr. Leblanc (Laurier): The reference is there.

An hon. Member: It is the business of the steering committee, Mr. Chairman, is it not, to determine when we will meet and for what purpose?

The Chairman: First, to be in good order, I will start by organizing the steering committee, and the work of this Committee will be decided and discussed by the steering committee. So this morning I will get in touch with each party to know who is on the steering committee, and we shall have a meeting of the steering committee. It is only a remark; I am not making any motion. It is only a remark.

• 1000

Before I call the next item—that is, adjournment—in all fairness I have asked Mr. Brewin to refrain and make his proposal at this time if he has any suggestion.

Mr. Brewin: I will repeat my proposal.

The Chairman: Well, if it is the same one . . .

Mr. Brewin: Yes, the same one.

The Chairman: Would you like to add something?

Mr. Brewin: No; others may want to add something but those are the two points I had in mind: the subcommittee on development and the right of the Committee, subject to the decision of the Committee and the steering committee, to call on those on this Committee who have visited international conferences and so on to appear before the Committee if they wish. Just the two points.

The Chairman: I will certainly have a discussion with the House Leader.

No other business? Il n'y a pas d'autres commentaires?

M. Breau: Je propose l'ajournement de la séance.

The Chairman: Thank you very much, lady and gentlemen. The meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Interprétation]

Le président: Oui. La motion sur laquelle nous votons a été proposée par M. Dionne.

La motion est adoptée.

Le président: Comme vous le savez, la Chambre a déjà déferé des travaux au Comité. Le budget supplémentaire (B)—des Affaires extérieures et de la Défense nationale—pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977. Nous allons donc siéger très bientôt.

Mr. Leblanc, you have the floor.

M. Leblanc (Laurier): Il y a eu une entente entre les deux ministères pour que nous commençons d'abord avec les Affaires extérieures et ensuite nous passerions à la Défense nationale . . . Si tout le monde est d'accord, bien sûr.

M. McKinnon: J'invoque le Règlement, monsieur le président. C'est sûrement au Comité directeur d'en décider, n'est-ce pas?

Le président: Oui.

M. Leblanc (Laurier): Nous avons reçu le mandat.

Une voix: Il incombe au Comité directeur, n'est-ce pas, monsieur le président, de décider quand nous allons nous réunir et pour quelle raison?

Le président: Pour être en règle, nous devons d'abord organiser le Comité directeur, et ensuite ce Comité directeur pourra décider de nos travaux et en discuter. Je vais donc consulter ce matin chaque parti pour décider qui sera membre du comité directeur, et ensuite nous tiendrons une réunion du comité directeur. C'est une simple remarque que je fais, il ne s'agit pas d'une motion.

Avant de passer au point suivant, c'est-à-dire à l'ajournement, je dois en toute justice permettre à M. Brewin de faire la suggestion qu'il voulait faire, et que je lui avait demandé de réserver.

M. Brewin: Je vais donc répéter ma proposition.

Le président: Si c'est la même . . .

M. Brewin: Oui, c'est la même.

Le président: Avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Brewin: Non, mais peut-être que d'autres voudront dire un mot. Voici donc les deux points qui me préoccupent: le sous-comité sur le développement et le droit de convoquer, sous réserve d'une décision du Comité et du comité directeur, les membres du Comité qui ont assisté à des conférences internationales, afin qu'ils viennent faire un compte rendu devant le Comité, s'ils le désirent. Ce sont là les deux seuls points dont je veux parler.

Le président: Je vais certainement en discuter avec le leader du gouvernement à la Chambre.

Il n'y a rien d'autre? There are no other comments?

Mr. Breau: I move that this meeting adjourn.

Le président: Merci beaucoup, madame et messieurs. La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.